Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20261013-2026-59-AR
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Saint-Nom-la-Bretèche

DÉCISION DU MAIRE N° 2026-59

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2026-04-03 DU 10 AVRIL 2026 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Appel à projets FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) 2027 – Sécurisation des établissements scolaires (Programme S-SES)

Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

VU le Code général des collectivités territoriales ; notamment son article L.2122-22 ;
VU la délibération 2026-04-03 en date du 10 avril 2026 aux termes de laquelle le conseil municipal à déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires mentionnées énumérées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU le dispositif du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) relatif à la sécurisation des établissements scolaires ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite renforcer la vidéoprotection sur le domaine public aux abords des établissements scolaires par l'installation et/ou l'amélioration de quatre caméras extérieures afin de contribuer à la sécurité de l'école maternelle et de l'école élémentaire ;
CONSIDÉRANT que cette opération répond aux objectifs du programme S-SES ;
CONSIDÉRANT que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre du FIPD 2027 ;

DÉCIDE

Article 1 –D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération de renforcement du dispositif de vidéoprotection aux abords des établissements scolaires, présentée au titre de l'appel à projets du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), conformément au plan de financement ci-après.

Plan de financement FIPD vidéoprotection Saint-Nom-la-Bretèche **Sécurisation des établissements scolaires**			
Dépenses		**Recettes**	
Désignation	**Montant HT**	**Désignation**	**Montant HT**
Caméras	12 443,10 €	Subvention FIPD Appel à projet (80%)	9 954,48 €
		Fonds propres	2 527,84 €
TOTAL HT	**12 443,10 €**	FCTVA (16,404%)	2 449,40 €
TOTAL TVA	**2 488,62 €**		
TOTAL TTC	**14 931,72 €**	**TOTAL TTC**	**14 931,72 €**

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20261013-2026-59-AR
Date de télétransmission : 13/10/2026
Date de réception préfecture : 13/10/2026

Article 2 – De solliciter auprès de l'État, au titre du FIPD 2027, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter un concours financier, les subventions nécessaires à sa réalisation et d'autoriser les démarches et la signature de tous les documents afférents à ces demandes.
Article 3 – De s'engager à financer la part de l'opération restant à la charge de la commune,

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le

Le Maire
Vice-président de la communauté de communes Gally Mauldre

Jean-Philippe ANTOINE

MAIRIE DE ST NOM LA BRETECHE
78860

Mis en ligne le
Document rendu exécutoire le